
RAPPORT DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PARLEMENTAIRES CAMEROUNAIS SUR L'EQUITE FISCALE, LES FLUX FINANCIERS ILLICITES (FFI) ET LA CAMPAGNE STOP THE BLEEDING



11 NOVEMBRE 2023
PAR SANDRINE SIEWE SIEWE

Table des matières

Listes des Abréviations.....	2
1 Contexte	3
2 Objectifs	3
3 Méthodologie.....	3
4 Résultats Attendus	3
5 Public Cible	3
6 Déroulement de l'atelier	4
6.1 Session introductive	4
6.2 Présentation des travaux.....	4
6.2.1 Séquence 1 : Les bases de l'équité fiscale.....	4
6.2.2 Séquence 2 : Les flux financiers illicites (FFI).....	5
6.2.3 Séquence 3 : Les mécanismes fiscaux internationaux.....	7
6.2.4 Séquence 4 : La Campagne Stop The Bleeding.....	9
6.2.5 SESSIONS INTERACTIVES ET ATELIERS PRATIQUES.....	11
6.2.6 Collecte de signature des Parlementaires pour la Campagne « Arrêtons l'Hémorragie ».....	17
7 Conclusion.....	17

Listes des Abréviations

APNIFFT : African Parliamentary Network on Illicit Financial Flows and Taxation

ANIF : Agence Nationale d'Investigation Financière

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

CRADEC : Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

DGI : Direction Générale des Impôts

FFI : Flux Financiers Illicites

GAFI : Groupe d'Action Financière

MINFI : Ministère en charge des Finances

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OSC : Organisation de la Société Civile

ONU : Organisation des Nations Unies

STB : Stop The Bleeding

TJNA : Tax Justice Network Africa

1 Contexte

Le Cameroun, en tant que nation africaine en développement, est confronté à des défis majeurs liés à l'évasion fiscale, aux flux financiers illicites et à l'injustice fiscale. Ces problèmes ont des implications graves pour le développement économique et social du pays en entravant la mobilisation des ressources nécessaires pour financer les services publics essentiels et réduire les inégalités. Pour remédier à cette situation, il est essentiel d'informer et de sensibiliser les décideurs politiques, en particulier les parlementaires (Députés et Sénateurs), sur ces questions cruciales et de les engager dans des actions concrètes.

Cette activité de Formation et Sensibilisation pour les Parlementaires Camerounais sur l'Équité Fiscale, les Flux Financiers Illicites (FFI) et l'Intensification de la Campagne Stop The Bleeding, fait suite d'une part à la Table ronde sur le thème « Renforcement du cadre juridique pour un débat d'orientation budgétaire inclusif, effectif et efficace », du 27 juin 2023, à Yaoundé et à la participation d'une délégation de parlementaires camerounais à la Conférence annuelle des parlementaires africains sur les FFI et la Fiscalité, sur le thème « Le leadership africain sur la lutte contre les flux financiers illicites », tenue du 25 au 26 octobre 2023, à Nairobi, d'autre part.

Elle fait partie du plan de travail 2023 du projet « Renforcement de la Justice fiscale au Cameroun » Phase III, piloté par le CRADEC, avec l'appui financier de TJNA/NORAD.

2 Objectifs

L'objectif principal de cette activité était de former, sensibiliser et engager 20 parlementaires camerounais, membres de l'APNIFFT (Réseau des Parlementaires Africains contre les Flux Financiers Illicites et pour la Fiscalité), sur les sujets suivants :

- Les bases de l'équité fiscale et son importance pour le développement économique et social au Cameroun ;
- Les flux financiers illicites (FFI) : leur définition, leurs causes et leur impact sur l'économie nationale ;
- Les mécanismes fiscaux internationaux, y compris les accords fiscaux bilatéraux et les paradis fiscaux ;
- La Campagne « Stop The Bleeding » ou « Arrêtez l'Hémorragie » : son objectif et les actions concrètes que les parlementaires peuvent entreprendre pour lutter contre les FFI.

3 Méthodologie

L'activité s'est déroulée le samedi 11 novembre 2023 à l'hôtel Mérida et a inclus des sessions en salle, des ateliers interactifs et des présentations. Des pairs parlementaires déjà formés sur les FFI et la fiscalité, ainsi que des activistes de la Campagne Stop The Bleeding, sont intervenus pour partager leurs connaissances et leur expertise. Les parlementaires ont été encouragés à participer activement à travers des discussions, des études de cas et des travaux de groupe, dans le but de formuler des recommandations spécifiques.

4 Résultats Attendus

À la fin de l'atelier, les parlementaires ont atteint les résultats suivants :

- Une compréhension approfondie des concepts clés de l'équité fiscale et des flux financiers illicites (FFI), ainsi que de leur impact sur le Cameroun.
- Une capacité à identifier les mécanismes fiscaux internationaux et les pratiques nuisibles qui alimentent les FFI.
- Un engagement à soutenir activement la Campagne Stop The Bleeding et à prendre des mesures concrètes pour lutter contre les FFI au niveau national et international.

5 Public Cible

La formation a rassemblé un total de 44 (quarante-quatre) participants, répartis comme suit :

- 13 Parlementaires membres du Caucus national des parlementaires membres de l'APNIFFT,

- 17 représentants des médias,
- 13 membres d'organisations de la société civile (OSC).

6 Déroulement de l'atelier

Conformément à la note conceptuelle, durant une journée entière, la formation a été meublée par une session introductive et des sessions de discussions autour de la problématique des FFI et l'équité fiscale au Cameroun comme il est présenté dans la suite.

6.1 Session introductive

La session introductive a connu les mots de bienvenue du Directeur Exécutif du CRADEC et l'ouverture des travaux par le Sénateur Pierre Flambeau NGAYAP, Président National du Caucus Camerounais.

6.2 Présentation des travaux

6.2.1 Séquence 1 : Les bases de l'équité fiscale



Séquence 1 : Les bases de l'équité fiscale par : M. Jean MBALLA MBALLA, Directeur Exécutif du CRADEC

Lors du premier panel d'échanges, M. Jean MBALLA MBALLA, Directeur Exécutif du CRADEC, a souligné l'importance de l'équité fiscale. Voici les principaux points abordés :

- L'équité fiscale consiste à répartir équitablement les charges fiscales entre les contribuables en fonction de leur capacité à payer. Cela garantit que les impôts et les taxes sont prélevés de manière juste, proportionnelle et transparente, permettant à chaque contribuable de participer équitablement au financement des dépenses publiques en fonction de sa capacité économique.
- L'équité fiscale favorise la justice sociale en veillant à ce que les contribuables ayant des revenus similaires paient des impôts similaires. Cela contribue à réduire les inégalités de revenu et à promouvoir la cohésion sociale. Au Cameroun, par exemple, l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) est conçu pour assurer cette équité en prélevant un pourcentage variable du revenu en fonction des tranches de revenus.

Le barème d'imposition des revenus annuels

REVENUS ANNUELS	TAUX D'IMPOSITION
De 0 à 2 000 000 FCFA :	10%
De 2 000 001 à 3 000 000 FCFA :	15%
De 3 000 001 à 5 000 000 FCFA :	25%
Plus de 5 000 000 FCFA :	35%

- Un système fiscal équitable renforce la stabilité socio-politique en instaurant la confiance des citoyens envers le gouvernement et en les encourageant à respecter volontairement leurs obligations fiscales. Cela contribue à éviter les conflits sociaux liés aux questions fiscales.
- L'équité fiscale génère des revenus gouvernementaux stables et suffisants pour financer les services publics essentiels tels que l'éducation, la santé, les infrastructures et la sécurité. Cela favorise le développement humain et économique en fournissant les ressources nécessaires à la prestation de ces services.
- Un système fiscal équitable encourage l'investissement en créant un environnement transparent et équitable pour les entreprises. Lorsque les entreprises perçoivent que le système fiscal est juste, elles sont plus enclines à investir dans le pays, ce qui stimule la croissance économique, la création d'emplois et augmente les recettes fiscales.
- L'équité fiscale contribue à réduire l'évasion fiscale. Lorsque les taux d'imposition sont perçus comme équitables, il est moins probable que les contribuables cherchent à éviter ou à frauder les impôts. Cela permet de lutter contre l'évasion fiscale et d'augmenter les revenus collectés par le gouvernement pour financer les services publics essentiels.
- Un système fiscal équitable améliore l'attractivité du pays pour les investisseurs étrangers et les partenaires commerciaux. En étant perçu comme équitable et transparent sur la scène internationale, le pays peut attirer des investissements étrangers et renforcer ses relations commerciales.
- Des recettes fiscales stables et équitables contribuent à la stabilité macroéconomique en permettant au gouvernement de gérer plus efficacement les finances publiques, de maintenir l'équilibre budgétaire et de mettre en œuvre des politiques économiques cohérentes.

En sommes, l'équité fiscale joue un rôle crucial dans le développement économique et social du Cameroun. Elle favorise la justice sociale, renforce la confiance des citoyens, stimule l'investissement, réduit l'évasion fiscale, finance les services publics essentiels et contribue à la stabilité macroéconomique.

6.2.2 Séquence 2 : Les flux financiers illicites (FFI)



Séquence 2 : Les flux financiers illicites (FFI) : Par Hon. Joséphine SIMO et Sen. Pierre Flambeau NGAYAP

- La séquence 2 a traité des Flux Financiers Illicites (FFI), définis comme des transferts non autorisés de capitaux entre pays, cherchant à échapper aux obligations fiscales, contourner la réglementation financière ou mener des activités illégales.
- Les formes incluent l'évasion fiscale, la corruption, le blanchiment d'argent, la fraude et le trafic illicite de ressources naturelles, chaque forme présentant des risques distincts pour l'économie et la société.
- Les acteurs impliqués comprennent individus, entreprises, institutions financières, gouvernements corrompus, réseaux criminels, compagnies offshores et paradis fiscaux.
- Les causes des FFI comprennent la corruption, la faiblesse des institutions, les activités criminelles, l'évasion fiscale et le trafic illicite de ressources naturelles. En effet, des rapports notent les niveaux élevés de corruption au Cameroun, soulignant les faiblesses institutionnelles, le manque de ressources qualifiées et de formation, et la nécessité de renforcer la coordination dans la lutte contre la corruption.
- Les conséquences des FFI incluent la perte de ressources gouvernementales, l'instabilité économique et sociale, entravant le développement durable.
- Des évaluations estiment les pertes liées aux FFI au Cameroun à 31,5 milliards \$ sur la période 2007-2018, et une moyenne annuelle de 1,35 milliard \$ entre 2008 et 2017, selon le CRADEC et le Global Financial Integrity (GFI). Ces chiffres, bien que basés sur des modèles et des données disponibles, ne capturent pas l'intégralité des flux financiers illicites.

A la suite des FFI, l'Hon. SIMO a continué à partager l'expérience de l'APNIFFT. L'APNIFFT est une plateforme coordonnée par le Réseau pour la justice fiscale (TJNA) qui vise à renforcer les capacités des législateurs africains dans la lutte contre les flux financiers illicites (FFI) et l'injustice fiscale. Cette plateforme regroupe plus de 100 membres de 21 pays africains et offre aux parlementaires l'opportunité de discuter des questions liées aux FFI, à la gouvernance fiscale et à la mobilisation des ressources en Afrique. En 2022, le Caucus national camerounais a été intégré à l'APNIFFT, comptant désormais 19 membres engagés à promouvoir des réformes fiscales et législatives pour contrer les FFI.

L'APNIFFT a renforcé les législateurs africains en leur fournissant des formations, des échanges d'expériences et des ressources, favorisant ainsi la collaboration entre les parlementaires engagés dans la lutte contre les FFI. Le plaidoyer en faveur de réformes législatives a été une priorité, et une collaboration réussie a permis de promouvoir des réformes fiscales progressives. Le Caucus national au Cameroun a également joué un rôle clé dans la sensibilisation grâce à l'organisation de séminaires et de conférences.

En ce qui concerne les perspectives, l'APNIFFT et le Caucus national visent à renforcer les législations et les mécanismes de contrôle, à promouvoir la coopération régionale et internationale, à sensibiliser davantage et à mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation dans la lutte contre les FFI en Afrique.

La collaboration entre les parlementaires, la société civile et les médias a été observée lors de divers événements, démontrant une volonté de s'attaquer aux problèmes liés aux FFI et à la fiscalité. Des ateliers préparatoires et des tables rondes ont renforcé cette collaboration, soulignant l'importance d'un cadre juridique solide pour le Débat d'Orientation Budgétaire. Les leçons apprises soulignent l'importance du renforcement des capacités et de la reddition de comptes. Pour l'avenir, il est nécessaire de renforcer la collaboration par le biais d'ateliers de renforcement des capacités, de la promotion de la transparence et de l'accès à l'information, contribuant ainsi à une meilleure gouvernance des finances publiques au Cameroun.

6.2.3 Séquence 3 : Les mécanismes fiscaux internationaux



Séquence 3 : Les mécanismes fiscaux internationaux par : BOYA NTSANG ONANINA Guy-René de la Direction Générale des Impôts

Les mécanismes fiscaux internationaux

Considérations sur les mécanismes fiscaux internationaux

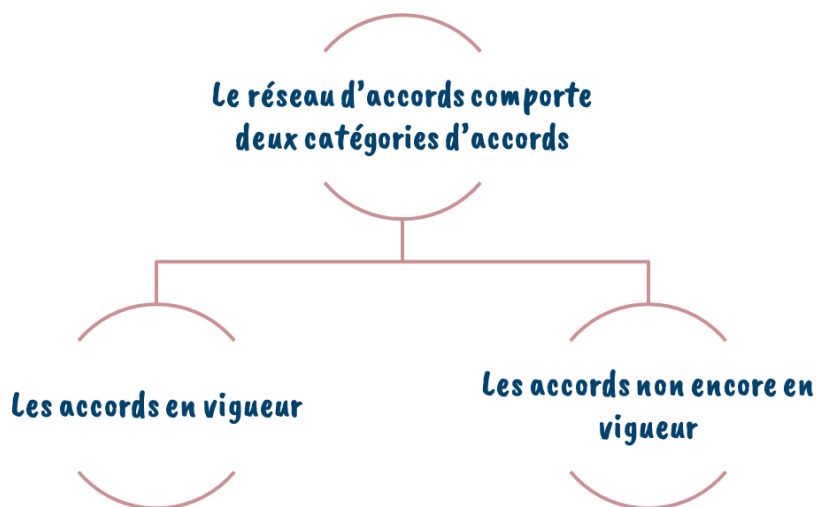
- Les Mécanismes fiscaux internationaux renvoient principalement aux conventions fiscales internationales;
- Les conventions fiscales internationales constituent des accords interétatiques négociés suivant les règles de droit international et sur la base des modèles de conventions (ONU/OCDE);
- Du point de vue de leur typologie, on distingue les conventions Bilatérales, multilatérales et les accords d'échange de renseignements

S'agissant de leurs objectifs, les accords fiscaux internationaux constituent des instruments :

- ✓ De promotion des échanges économiques et de l'investissement à travers l'élimination des entraves fiscales aux échanges interétatiques ;
- ✓ opérationnels de sauvegarde des intérêts financiers publics par l'élimination des doubles impositions et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale internationales ;

- ✓ De sauvegarde des intérêts financiers susceptible de contribuer au soutien de l'économie nationale en structurant l'attractivité fiscale du territoire.

Présentation du réseau d'accords fiscaux internationaux camerounais



Les accords fiscaux en vigueur

- Les accords bilatéraux (France, Canada, Tunisie, Maroc, Afrique du sud, suisse, Allemagne, Émirats arabes unis);
- Les accords multilatéraux (Cemac, multilatérale échange de renseignements, multilatérale BEPS).

Les accords fiscaux non en vigueur

- Les accords signés en attente de ratification (chine, république tchèque);
- les accords en attente de signature (Turquie, Nigéria, Seychelles);
- Les accords en négociations (Égypte, Vietnam, Qatar, Suisse, Roumanie).

Les articles introductifs (objet de la convention, personnes visées, impôts couverts, définition des termes)

Les règles de répartition du droit d'imposer (imposition à la résidence, imposition à la source, imposition partagée), les règles d'élimination de la double imposition

Les dispositifs de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale internationales (entreprises associées et dispositifs anti-abus)

Les garanties conventionnelles complémentaires (non discrimination, assistance administrative, règlement des différends)

Examen des défis liés au réseau d'accords fiscaux camerounais

- ❑ Les défis opérationnels

✓ **Le défi de la transparence des négociations:**

- les accords fiscaux sont négociés sur habilitation du Président de la République par les administrations techniques; le processus conventionnel ne saurait dès lors impliquer l'intervention d'acteurs extérieurs au pouvoir exécutif;

Le dit processus pourrait gagner en transparence à partir du développement d'approches inclusives susceptibles d'associer, dans le cadre de consultations préalables, les acteurs économiques, ainsi que ceux de la société civile intéressée;

✓ **Le défi de l'administration efficace des accords :**

Les accords fiscaux ne comportent pas de dispositions ni d'indications quant à leurs modalités d'application; Dans le même temps, il n'existe pas de doctrine administrative accompagnant fournissant des indications quant à l'application des accords fiscaux en vigueur;

Nécessité d'une doctrine d'application du droit conventionnel et opérationnalisation des mécanismes d'échanges concertés entre autorités compétentes.

- ❑ **Les défis normatifs** - Les défis normatifs (négociation efficace et équitable, arrimage aux standards internationaux).

✓ **Le défi de la négociation efficace et équitable :**

- La préparation technique des dossiers de négociation obéit à une démarche mécanique reposant sur des analyses juridiques des modèles;
- Or, la prise en compte économiques pourrait contribuer à identifier et à déterminer des éléments de discussion efficace dans le cadre du partage du droit d'imposer.

✓ **Le défi de l'arrimage aux standards internationaux :**

- Avec l'entrée en vigueur de l'IM, le réseau d'accords bilatéraux du Cameroun se trouve impacté dans sa structure normative;
- Car l'IM vise à mettre en œuvre de manières coordonnées dans les conventions couvertes, celles des mesures du projet BEPS relatives aux conventions fiscales
- Sous ce rapport, il convient pour l'administration de produire des versions consolidées des conventions bilatérales impactées et de les vulgariser auprès des acteurs intéressés;
- A date, seule la convention avec la France dispose d'une version consolidée

6.2.4 Séquence 4 : La Campagne Stop The Bleeding



Séquence 4 : La Campagne Stop The Bleeding par Mme Audrey ENENGBINE Chargée Suivi-Evaluation du CRADEC

Des propos **Mme Audrey ENENGBINE**, on retient que :

La séquence "Stop The Bleeding" (STB), lancée en 2015 par Tax Justice Network Africa (TJNA) et ses partenaires, est une initiative mondiale visant à réduire les flux financiers illicites (FFI) en Afrique. Avec plus de 5622 signatures récoltées lors de lancements nationaux, cette campagne mobilise un mouvement mondial pour mettre fin aux FFI sur le continent.

La campagne, également connue sous le nom d'"Arrêtez l'hémorragie", mobilise des étudiants, des syndicats, des organisations confessionnelles et d'autres mouvements sociaux pour exhorter les décideurs à mettre fin à la saignée des ressources africaines vers des destinations permettant l'évasion fiscale. Elle vise à sensibiliser, mobiliser et plaider en faveur de mesures mettant fin à ces pratiques illégales.

Les objectifs de la campagne comprennent la sensibilisation du public et des parlementaires aux conséquences des FFI au Cameroun, la mobilisation d'acteurs nationaux et internationaux pour lutter contre les FFI, le plaidoyer en faveur de mécanismes de partage d'informations fiscales et de révisions d'accords fiscaux, la promotion de la transparence fiscale, et la réaffectation des ressources récupérées vers des projets de développement durable.

Les méthodes de campagne impliquent des campagnes de sensibilisation via les médias, des événements publics, des plaidoyers pour des réformes législatives, des partenariats avec la société civile, des recherches approfondies, la mobilisation en ligne et des programmes d'éducation.

La société civile joue un rôle crucial en sensibilisant, menant des recherches, plaidant en faveur de réformes législatives, mobilisant les citoyens et collaborant étroitement avec les parlementaires. Cette collaboration est essentielle pour renforcer la mobilisation contre les FFI et influencer les politiques fiscales et législatives en faveur de la transparence et de l'équité. Elle permet de combiner les efforts et les ressources de différentes parties prenantes pour faire progresser la cause de la lutte contre les FFI.

6.2.5 SESSIONS INTERACTIVES ET ATELIERS PRATIQUES

Trois groupes ont été formés. Voici la quintessence de leurs travaux :

6.2.5.1 Groupe 1 : Réformes législatives et réglementaires et Sensibilisation et mobilisation du public



Groupe 1

1. Réformes législatives et réglementaires

<p>a. Quelles lois ou réglementations existantes doivent être révisées ou renforcées pour lutter plus efficacement contre les flux financiers illicites ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Décret n° 2023/464 du 30/10/2023 devrait être examiné et éventuellement révisé pour renforcer les mesures de lutte contre les flux financiers illicites. - Les lois et textes instituant les organismes de lutte contre la corruption (ANIF, CONAC, Chambre des comptes, etc.) doivent être évalués et, si nécessaire, renforcés pour assurer une meilleure coordination et une application plus efficace. - Il convient d'examiner les lois et réglementations relatives à la transparence des marchés publics, des concessions du secteur extractif et des propriétaires d'entreprises afin d'identifier les éventuelles lacunes et de renforcer les obligations de divulgation.
<p>b. Comment pouvons-nous améliorer la transparence fiscale et l'obligation de rendre compte des entreprises ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la déclaration électronique des impôts en facilitant l'accès et en simplifiant les procédures pour les contribuables. - Encourager l'utilisation des paiements électroniques pour réduire les transactions en espèces et faciliter le suivi des mouvements financiers. - Mettre en place une obligation de publication des listes des propriétaires (actionnaires) des marchés publics et des concessions du secteur extractif pour accroître la transparence et prévenir les conflits d'intérêts.

	<ul style="list-style-type: none"> - Systématiser la publication des bilans de fin d'exercice des entreprises afin de permettre une meilleure évaluation de leur situation financière et de détecter les activités suspectes.
c. Quelles mesures spécifiques pouvons-nous proposer pour décourager l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent ?	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des plafonds pour les entrées et sorties d'argent afin de limiter les transactions en espèces et de faciliter le suivi des mouvements financiers. - Mettre en place un décret d'application de l'article 66 de la constitution, qui prévoit des mesures spécifiques pour lutter contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent. - Fixer un plafond pour le changement de devises afin de réduire les possibilités de manipulation des flux financiers. - Formaliser le secteur du change en mettant en place une réglementation claire et des contrôles appropriés pour prévenir les activités illicites.
2. Sensibilisation et mobilisation du public	
a. Comment pouvons-nous sensibiliser davantage nos concitoyens aux enjeux des flux financiers illicites et de l'évasion fiscale ?	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des communications spécifiques ciblant différents publics pour expliquer les conséquences des flux financiers illicites et de l'évasion fiscale sur l'économie et la société. - Organiser des campagnes de sensibilisation à travers les médias, les réseaux sociaux, et les communautés locales pour informer le public sur les risques et les conséquences des pratiques illicites. - Collaborer avec des organisations de la société civile et des experts pour organiser des séminaires, des conférences et des débats publics afin d'approfondir la compréhension des enjeux liés aux flux financiers illicites.
b. Quels moyens de communication et d'éducation le Parlement peut-il mettre en place pour informer le public sur ces questions ?	<ul style="list-style-type: none"> - Publier des comptes rendus parlementaires accessibles au public pour informer sur les débats et les actions entreprises par les parlementaires dans la lutte contre les flux financiers illicites. - Mettre en place des plateformes numériques dédiées à l'éducation et à la sensibilisation, fournissant des informations claires et accessibles sur les flux financiers illicites et l'évasion fiscale. - Organiser des rencontres physiques avec la population, en organisant des audiences avec la base pour écouter les préoccupations et les suggestions des citoyens.
c. Comment impliquer la société civile et les médias dans cette sensibilisation ?	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer étroitement avec les organisations de la société civile pour organiser des campagnes de sensibilisation conjointes et atteindre un plus large public. - Inviter les médias à participer aux discussions et aux actions de lutte contre les flux financiers illicites en fournissant une couverture médiatique adéquate. - Organiser des conférences de presse régulières pour informer les médias des initiatives prises par le Parlement dans la lutte contre les FFI

6.2.5.2 Groupe 2 : Suivi et évaluation et Priorités à court et à long terme



Groupe 2

1. Suivi et évaluation	
<p>a. Comment pouvons-nous mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité de la mise en œuvre du Décret 2023/464 du 30/10/2023 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Coordination des politiques nationales de lutte contre le blanchiment des capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ?</p>	<p>a. Pour mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation efficace pour mesurer l'efficacité de la mise en œuvre du Décret 2023/464 du 30/10/2023 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Coordination des politiques nationales de lutte contre le blanchiment des capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, voici quelques suggestions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir des indicateurs clés de performance pour évaluer la mise en œuvre du décret. - Mettre en place un système de collecte de données fiables sur les flux financiers illicites. - Effectuer des évaluations régulières et indépendantes de l'efficacité des mesures prises. - Impliquer des experts et des organismes indépendants dans le processus de suivi et d'évaluation.
<p>b. Quels indicateurs pourraient être utilisés pour évaluer l'impact de la mise en œuvre du Décret susvisé ?</p>	<p>b. Les indicateurs suivants pourraient être utilisés pour évaluer l'impact de la mise en œuvre du Décret susvisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le montant des fonds récupérés grâce aux efforts de lutte contre les flux financiers illicites. - Le nombre d'enquêtes et de poursuites engagées contre les criminels financiers. - Le taux de conformité des institutions financières aux réglementations anti-blanchiment d'argent. - Le niveau de sensibilisation et de compréhension des citoyens sur les flux financiers illicites.
<p>c. Comment assurer une reddition de comptes effective dans la mise en œuvre de cette réglementation ?</p>	<p>c. Pour assurer une reddition de comptes effective dans la mise en œuvre de cette réglementation, voici quelques mesures possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'indépendance et les pouvoirs du Comité de Coordination des politiques nationales de lutte contre le blanchiment des capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des mécanismes de supervision et de contrôle pour éviter les conflits d'intérêts et la corruption. - Encourager la transparence et la divulgation des informations concernant les efforts de lutte contre les flux financiers illicites. - Établir des sanctions efficaces en cas de non-respect des réglementations.
2. Priorités à court et à long terme	
a. Quelles sont les actions prioritaires à entreprendre à court terme pour lutter contre les flux financiers illicites ?	<p>a. Voici quelques actions prioritaires à entreprendre à court terme pour lutter contre les flux financiers illicites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des organismes chargés de l'application des lois pour détecter, enquêter et poursuivre les crimes financiers. - Mettre en place des mécanismes de surveillance des mouvements financiers suspects. - Collaborer avec les institutions financières internationales pour échanger des informations et lutter contre la fraude financière transfrontalière. - Renforcer la coopération régionale et internationale dans la lutte contre les flux financiers illicites.
b. Quels sont les objectifs à plus long terme que le Parlement devrait viser dans cette lutte ?	<p>b. Les objectifs à plus long terme que le Parlement devrait viser dans cette lutte comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adoption de lois et de réglementations plus strictes pour décourager les flux financiers illicites. - La création d'un environnement favorable aux investissements légitimes et à la croissance économique. - La promotion de la transparence dans les transactions financières et les opérations commerciales. - La collaboration internationale pour lutter contre les paradis fiscaux et les juridictions non coopératives. - Mettre en place des plateformes numériques dédiées à l'éducation et à la sensibilisation, fournissant des informations claires et accessibles sur les flux financiers illicites et l'évasion fiscale. - Organiser des rencontres physiques avec la population, en organisant des audiences avec la base pour écouter les préoccupations et les suggestions des citoyens.
c. Comment pouvons-nous assurer la continuité de ces efforts au fil du temps ?	<p>c. Pour assurer la continuité des efforts de lutte contre les flux financiers illicites au fil du temps, voici quelques mesures possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les politiques et les mesures de lutte contre les flux financiers illicites dans la législation nationale de manière permanente. - Établir des mécanismes de coordination entre les différentes institutions impliquées dans la lutte contre les flux financiers illicites. - Allouer des ressources adéquates pour soutenir les activités de prévention, de détection et de répression des flux financiers illicites. - Promouvoir la sensibilisation continue et l'éducation du public sur les conséquences néfastes des flux financiers illicites.

6.2.5.3 Groupe 3 : Diagnostic de la situation et Coopération internationale



Groupe 3

1. Diagnostic de la situation	
<p>a. Quels sont les principaux défis auxquels le Cameroun est confronté en ce qui concerne les flux financiers illicites et l'évasion fiscale ?</p>	<p>a. Les principaux défis auxquels le Cameroun est confronté en ce qui concerne les flux financiers illicites et l'évasion fiscale peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La faible transparence financière et le manque de responsabilité des acteurs publics. - La capacité limitée à détecter, enquêter et poursuivre les cas de flux financiers illicites. - Le manque d'informations et de sensibilisation sur les conséquences néfastes des flux financiers illicites. - La centralisation excessive du pouvoir décisionnel et la concentration des ressources économiques. - La corruption et l'impunité, qui favorisent les pratiques de flux financiers illicites. - L'inclusion insuffisante de tous les acteurs concernés, y compris la société civile, dans le processus de lutte contre les flux financiers illicites.
<p>b. Quelles sont les conséquences économiques et sociales les plus préoccupantes de ces problèmes dans notre pays ?</p>	<p>b. Les conséquences économiques et sociales les plus préoccupantes de ces problèmes au Cameroun peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évasion fiscale entraîne une diminution des ressources nationales disponibles pour financer les services publics essentiels tels que l'éducation, la santé et les infrastructures. - L'augmentation du poids de la dette publique due à la diminution des recettes fiscales.

	<ul style="list-style-type: none"> - La diminution de la capacité d'investissement dans des secteurs clés tels que l'éducation, l'infrastructure et le développement économique. - L'augmentation de la pauvreté et des inégalités, car les flux financiers illicites privent le pays de ressources nécessaires pour lutter contre ces problèmes.
c. Quels sont les secteurs de l'économie les plus touchés par les flux financiers illicites au Cameroun ?	<p>c. Les secteurs de l'économie les plus touchés par les flux financiers illicites au Cameroun peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secteur du commerce, où les pratiques de sous-facturation et de surfacturation peuvent être utilisées pour détourner des fonds. - Le secteur industriel, où des activités telles que la contrebande et la fraude douanière peuvent permettre le transfert de fonds illicites. - Le secteur des services, y compris les services financiers, où des pratiques telles que le blanchiment d'argent peuvent se produire
2. Coopération internationale	
a. Comment pouvons-nous renforcer la coopération internationale pour lutter contre les flux financiers illicites, en particulier en ce qui concerne les accords fiscaux ?	<p>a. Pour renforcer la coopération internationale dans la lutte contre les flux financiers illicites, en particulier en ce qui concerne les accords fiscaux, voici quelques mesures possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les accords fiscaux en vigueur pour les rendre conformes aux normes internationales et les adapter aux évolutions économiques et financières. - Établir de nouveaux accords bilatéraux ou multilatéraux pour faciliter l'échange d'informations fiscales entre les pays. - Renforcer les mécanismes de coopération et d'assistance mutuelle entre les administrations fiscales des pays partenaires.
b. Quels partenariats régionaux ou internationaux pourraient être avantageux pour le Cameroun dans cette lutte ?	<p>b. Les partenariats régionaux ou internationaux qui pourraient être avantageux pour le Cameroun dans cette lutte peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La coopération avec d'autres pays de la sous-région ou de la région pour partager des informations et des bonnes pratiques dans la lutte contre les flux financiers illicites. - La collaboration avec des organisations régionales telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour renforcer les mesures de lutte contre les flux financiers illicites. - La participation active aux initiatives internationales telles que le Groupe d'action financière (GAFI) et d'autres forums internationaux axés sur la lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale.
c. Comment pouvons-nous contribuer à la promotion de normes fiscales mondiales équitables au niveau international ?	<p>c. Pour contribuer à la promotion de normes fiscales mondiales équitables au niveau international, voici quelques mesures possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plaider pour une plus grande transparence fiscale au niveau mondial, y compris la divulgation des informations sur les bénéficiaires effectifs des entités juridiques. - Soutenir les efforts visant à lutter contre les paradis fiscaux et à décourager les pratiques de planification fiscale agressive. - Encourager la coopération internationale pour lutter contre les flux financiers illicites et promouvoir une approche coordonnée au niveau mondial.

6.2.6 Collecte de signature des Parlementaires pour la Campagne « Arrêtons l'Hémorragie »

Les parlementaires ont signé la bache "Arrêtons l'Hémorragie" pour marquer leur engagement dans la lutte contre la corruption et la saignée des caisses de l'État.



7 Conclusion

La formation s'est achevée avec la résolution selon laquelle le Caucus national se rendra conjointement aux instances officielles, à savoir le Sénat et l'Assemblée nationale, plutôt que de se rendre séparément dans chaque chambre. Des remerciements ont été adressés au CRADEC pour les connaissances transmises lors de cette journée intense, et la participation de tous a été effective. À présent, ne reste plus qu'à suivre et évaluer les travaux.